LE LIEN

Volume 41 Numéro 7 | **9 mai 2017**

Dépassement du maximum d'élèves par groupe

Plusieurs enseignantes et enseignants du primaire nous interpellent pour ce qui est de la formation des groupes d'élèves.

En effet, en avril, conformément à la clause 5–3.21.03, lorsque la direction d'école connaît le nombre d'enseignantes et d'enseignants attitrés à l'école par la commission pour l'année scolaire suivante, elle consulte chaque équipe d'enseignantes et d'enseignants sur la répartition des fonctions et responsabilités pour l'année scolaire suivante à l'intérieur de cette discipline.

Lorsque votre direction vous propose un scénario sans dépassement du maximum pour votre école, mais que vous prévoyez que certains groupes seront trop difficiles, vous devez présenter, si possible, un ou d'autres scénarios qui ne comportent pas non plus de dépassement.

Libérer une classe en créant un dépassement dans une autre classe ne fait que déplacer le problème à une ou un collègue et à ses élèves. Un dépassement « acceptable » pour certaines et certains peut aussi devenir matière à grief pour une ou un autre appelé à travailler dans cette classe éventuellement.

Pour ce qui est de la compensation financière, lorsqu'il y a dépassement, les enseignantes et enseignants ne doivent bien évidemment pas y renoncer; cela fait partie de leurs droits. D'ailleurs, vous êtes invités à contacter votre syndicat tout au long du processus si vous constatez un dépassement d'élèves; vous devez faire valoir vos droits.

Les élèves ont droit à des services; la direction d'école et la commission scolaire doivent trouver avec vous d'autres solutions pour assurer les services aux élèves que de transférer certains élèves et créer ainsi des dépassements dans d'autres classes.

Votre convention collective est claire : à moins d'un manque de locaux, du nombre restreint de groupes par école, de la situation géographique de l'école ou de la carence de personnel qualifié disponible, aucun groupe d'élèves ne dépasse les maxima indiqués à l'annexe 25. [Clause 8–8.0 1C) de l'entente nationale.]

SYNDICAT DE L'ENSEIGNEMENT DE CHARLEVOIX (SEC -CSQ)

91, boulevard Kane La Malbaie (Québec) G5A 1J7

Téléphone : (418) 665-6156
Télécopieur : (418) 665-3031
www.secharlevoix.ca

Le maximum correspond à la moyenne lorsqu'il s'agit d'un groupe à plus d'une année d'études. Tout cela a été décidé ainsi et signé par nous et par la partie patronale. De plus, les élèves de la maternelle et de la 1re année sont régis par deux régimes pédagogiques distincts et nous avons pris la décision, à notre syndicat, qu'il n'y aurait pas de classe comportant des élèves de maternelle et de 1re année lorsqu'il y a six élèves ou plus au préscolaire dans l'école car la classe est financée.

Ajoutons aussi que l'établissement du nombre d'élèves par groupe doit également tenir compte de la pondération a priori des élèves ayant des troubles graves de comportement, de ceux handicapés par des troubles envahissants du développement ou de ceux handicapés par des troubles relevant de la psychopathologie.

Damien Lapointe, président

Assurance-emploi

Nous avons eu une belle rencontre d'information sur l'assurance-emploi le mardi 2 mai dernier à laquelle ont participé une vingtaine de membres.

M. Mario Labbé, conseiller à la sécurité sociale à la CSQ, nous a donc présenté différents sujets portant sur l'assurance-emploi dont, entre autres, l'admissibilité, la période de prestations, le taux de prestations, la déclaration des gains en cours de prestations, la demande de prestations.

Les membres ont pu poser des questions au fur et à mesure du déroulement de la rencontre.

Merci donc à vous toutes et tous qui vous êtes déplacés pour y assister. Je suis certaine que vous en êtes ressortis, tout comme moi, plus enrichis sur le sujet.

Manon Chamberland, adj. adm.

Concours – Prix *Ensemble contre l'intimidation!*

Voici un concours pour mettre en lumière le travail d'organisations et des enseignantes et enseignants pour contrer l'intimidation dans vos classes.

Pour plus d'informations, consultez le lien suivant :

http://ofsys.com/T/OFSYS/SM2/235/2/S/F/850/130351/L16kID67.html

Source : FSE-CSQ

Processus d'affectation et de mutation au secteur des jeunes

DATE	ÉTAPE	REMARQUE
Avant le 1er avril	La commission établit l'ancienneté de toute enseignante et de tout enseignant à son emploi au 30 juin de l'année en cours et en fait parvenir une liste au syndicat.	On vous suggère de vérifier votre ancienneté sur la liste.
PROCESSUS D'AFFECTATION AU NIVEAU DE L'ÉCOLE		
Au plus tard le 7 mai	La liste des besoins par champ, incluant les postes qui seront laissés vacants au 1er juillet de l'année en cours suite aux retraites annoncées, est affichée dans l'école. Chaque enseignante ou enseignant en excédent d'effectifs en est informé par écrit.	
Avant le 15 mai	Les enseignantes et enseignants en excédent d'effectifs doivent choisir : ♦ soit d'être affectés dans leur école, dans un champ pour lequel elles ou ils répondent à l'un des trois (3) critères de capacité et dans laquelle il y a un ou des besoins; ♦ soit d'être versés dans le bassin d'affectation et de mutation au niveau de la commission.	
Au plus tard le 20 mai	La commission informe le syndicat des changements concernant les enseignantes et enseignants initialement prévus en excédent d'effectifs. Elle affiche à nouveau ses besoins dans chaque école, par champ, par école, et une copie est expédiée au syndicat.	
Avant le 5 juin (préscolaire et primaire) et avant le 30 juin (secondaire)	Lorsque la direction connaît le nombre d'enseignantes et enseignants attribués à l'école par la commission pour l'année scolaire suivante, elle consulte chaque équipe d'enseignantes et enseignants sur la répartition des fonctions et responsabilités pour l'année scolaire suivante à l'intérieur de cette discipline. La direction peut appliquer le projet de répartition des tâches des enseignantes et enseignants concernés seulement s'il y a unanimité.	Si vous avez un poste au primaire, c'est la date limite pour connaître votre niveau d'enseignement pour la prochaine année!

PROCESSUS D'AFFECTATION ET DE MUTATION AU NIVEAU DE LA COMMISSION		
Au plus tard le 5 juin	La commission reçoit la demande écrite des enseignantes et enseignants qui désirent changer d'affectation pour l'année scolaire suivante.	Il n'y aura aucune obligation de prendre un nouveau poste lors de la rencontre d'affectation prévue pour le 7 juin 2017.
Au plus tard le 15 juin **(26 mai 2017)**	Une séance d'affectation des spécialistes du préscolaire et du primaire a lieu. L'affectation à une ou des écoles se fait en tenant compte de l'école ou des écoles où la ou le spécialiste enseignait l'année précédente et après consultation des personnes concernées.	Local d'anglais de l'école Marie-Reine de Saint-Hilarion à 13 h 30.
Au plus tard le 15 juin **(7 juin 2017)**	La commission tient une réunion où sont convoqués toutes les enseignantes et tous les enseignants qui ont fait une demande de mouvement volontaire ainsi que celles et ceux qui sont en excédent d'effectifs incluant celles et ceux qui sont susceptibles d'être supplantés. Sont aussi invités à la réunion, celles et ceux qui ont été mis en disponibilité ainsi que celles et ceux qui ont été non rengagés pour surplus de personnel.	Centre administratif de La Malbaie. Primaire : 17 h Secondaire : 17 h 30
Au plus tard le 20 août **(14 août 2017)**	La commission tient à nouveau une réunion. Elle y invite toutes les enseignantes et enseignants identifiés précédemment, les enseignantes et enseignants versés au champ 21 ainsi que les enseignantes et enseignants en disponibilité encore à l'emploi de la commission.	Centre administratif de La Malbaie. Primaire : 10 h 30 Secondaire : 11 h
16 août 2017	Pour tous les contrats à temps partiel et à la leçon connus et déterminés par la commission dans les cinq jours précédant le premier jour de l'année scolaire, elle réunit les enseignantes et enseignants et accorde les contrats par ordre de priorité d'emploi. Depuis quelques années, à la fin de la rencontre, la Commission scolaire fait passer des entrevues, pour les contrats restants.	Centre administratif de La Malbaie Primaire : 10 h Secondaire : 14 h

Stéphane Côté, conseiller technique

Session nationale EAV-EVB
12 et 13 avril 2017

EVB-CSQ
Établissement vert Brundtland de la Centrale des syndicats du Québec

Par : Élisabeth Dallaire et Esther Villeneuve

Être une école EVB n'est pas un surplus de travail, mais un atout pour notre école.

Ce mouvement véhicule 4 valeurs qui, nous l'espérons, nous touchent tous! Lors de cette session, nous avons donc discuté de solidarité, de démocratie, d'environnement et de pacifisme. Puisque nous avons beaucoup d'influence sur les jeunes, nous nous devons de poser un geste, quel qu'il soit. Nous devons motiver les jeunes à connaître leur environnement plutôt qu'à vivre à travers un écran. Moins ils développent de lien affectif avec la planète, moins ils s'en soucient. Malgré nos tâches, notre programme à suivre, etc., il est aussi important d'aider les jeunes à s'enraciner dans le monde qu'ils vivent.

Voici ce que nous pouvons faire:

Préscolaire

- Activités en plein air
- Jouer avec les éléments de la nature

Tous

- Installer des nichoirs (www.qcbs.cs)
- Marche monde (oxfam.qc.ca)
- Ski récup (skirecup.com)
- Ramasser des objets recyclables et aller les porter aux bons endroits (ex: goupilles, attache à pain, etc.)
- Carte de voeux pour donner espoir aux prisonniers (www.amnistie.ca)
- Trousse sur l'exploitation des travailleurs de l'huile de palme (www.amnistie.ca)
- Congrès des jeunes sur les droits humains le 11 novembre 2017 (www.amnistie.ca)
- Ensemble pour le respect de la diversité (www.ensemble-rd.com)

  - Superbes ateliers personnalisés selon les besoins et la clientèle (exemple : violence à l'école, discrimination, langage vulgaire, stéréotype, etc.)

  - Formation pour les parents et les profs.

  - Programme d'accompagnement et de mobilisation pour sensibiliser, former et impliquer les élèves dans la recherche de solutions à l'intimidation et à la discrimination.

  - Peu dispendieux et possibilité de remboursement avec des subventions comme Desjardins ou par certaines enveloppes budgétaires.

Nous devons avoir une jeunesse consciente, active et engagée pour améliorer le monde. Il est donc important d'impliquer nos jeunes.

Le mouvement EVB permet le partage d'idées, l'accompagnement par des personnes ressources et le financement des activités. Si cela vous intéresse, veuillez communiquer avec votre syndicat, car nous aimerions démarrer un regroupement régional des membres EVB de Charlevoix afin de permettre un travail collectif. Parce que nous croyons qu'ensemble, nous sommes plus forts que seul!

Comité de participation commission

La dernière réunion du comité de participation commission pour l'année 2016-2017 s'est tenue le 27 avril.

Insertion professionnelle

Quelques enseignantes et enseignants ont été jumelés à d'autres ayant davantage d'expérience au cours de la présente année scolaire.

École alternative

Le 9 mai prochain, les enseignantes et enseignants intéressés des écoles Léonce-Boivin, Notre-Dame-de-Lorette et Sir-Rodolphe-Forget pourront échanger en visioconférence avec celles et ceux de l'école alternative de la Tortue-des-Bois située dans la région de la Mauricie. Il semblerait que des parents tiennent beaucoup à ce qu'une telle école soit implantée dans Charlevoix. La commission scolaire rappelle cependant que cela doit se faire à coût nul et que le transport des élèves devrait être assumé par les parents, le cas échéant.

Budget de perfectionnement

À l'heure actuelle, le solde pour les congrès et colloques s'élèverait à moins de 2 000 $. Le budget disponible pour cette année était de plus de 28 000 $. Quant au perfectionnement individuel et collectif, il resterait des montants allant d'environ 800 $ à plus de 7 000 $ selon les actes d'établissement. Une demande a été adressée par une direction d'école afin de conserver le solde de la présente année. Bien que nos modalités actuelles prévoient qu'à la fin de l'année scolaire, les soldes restants dans les deux formes de perfectionnement sont fusionnés et ajoutés au montant global disponible pour l'année suivante, les membres du comité ont accepté, exceptionnellement, que 40 % du solde de chacun des actes soit versé aux congrès et colloques et que le reste soit conservé.

Modalités de perfectionnement

Deux changements ont été apportés aux modalités actuelles. D'abord, il sera dorénavant permis de réclamer, au choix, des frais d'hébergement la veille d'une activité ou le déjeuner de la première journée si la formation se déroule à plus de 175 kilomètres de votre domicile. Aussi, il sera permis, lors de circonstances particulières (par exemple en cas de tempête), de réclamer des frais d'hébergement la veille d'un événement ayant lieu à plus de 175 kilomètres du domicile.

Calendrier scolaire 2017-2018

Nous avons fait part aux services éducatifs que la majorité des membres du préscolaire et primaire interrogés préféraient débuter le lundi 21 août 2017 avec cinq journées pédagogiques et terminer le vendredi 22 juin avec une seule. Il faut savoir que 75 membres ont participé à ce sondage. 73 % d'entre eux ont choisi la première option alors que 27 % ont préféré la seconde. Si ce calendrier reçoit l'aval des instances de la commission scolaire, il sera amendé lors de la séance du conseil des commissaires du 9 mai prochain.

Organisation scolaire 2017-2018

La commission scolaire devrait recevoir les règles budgétaires pour l'année scolaire 2017-2018 seulement en juin. Il n'y aurait pas de dépassement dans les scénarios qu'elle a proposés mais certaines écoles pourraient en créer en choisissant d'autres scénarios. Le SEC -CSQ vous invite à le contacter si des dépassements sont envisagés dans votre école pour la prochaine année.

Libérations pour les épreuves de fin d'année

La FSE-CSQ rappelle que les règles budgétaires 2016-2017, dans le cadre de la mesure 15130, accordent les allocations suivantes afin de soutenir le personnel enseignant dans la correction des épreuves obligatoires :

4e année du primaire	Épreuve de français	**Une journée** de libération pour chaque enseignante ou enseignant concerné
6e année du primaire	Épreuves de français et mathématique	**Une journée** de libération pour chaque enseignante ou enseignant concerné
2e année du secondaire	Épreuve de français	**Une demi-journée** de libération par groupe d'élèves pour chaque enseignante ou enseignant concerné

La commission scolaire reçoit une enveloppe globale dont la gestion lui appartient. Les services éducatifs vous invitent toutefois à vous adresser à votre direction d'école si vous désirez bonifier ces allocations. En outre, la FSE-CSQ continue d'exiger du Ministère que soit ajustée à deux journées, plutôt qu'une, l'allocation pour le personnel enseignant de 6e année, puisque ce dernier doit administrer une épreuve complexe de mathématique dans un délai très serré en plus des épreuves de lecture et d'écriture.

Mesure pour les groupes à plus d'une année d'études

La date limite était le 28 avril dernier. Si vous n'avez toujours pas envoyé votre demande, le SEC-CSQ vous invite à le faire rapidement.

Remplacement des orthopédagogues

La commission scolaire invite les orthopédagogues à s'adresser à leur direction s'ils désirent être remplacés.

Stéphane Côté, conseiller technique

Relevé annuel de participation

À moins que ce ne soit déjà fait, vous recevrez de Retraite Québec votre relevé annuel de participation.

Ce relevé est produit sur la base des données de participation transmises par les employeurs **par l'entremise de la déclaration annuelle 2015**. Ce document est transmis par la poste à tous les participants et participantes actifs pour lesquels Retraite Québec possède les informations nécessaires.

Notez que le relevé de participation présente à la personne un sommaire de sa participation au régime de retraite. Il lui permet aussi de vérifier si les informations inscrites reflètent sa situation personnelle.

Cette année, à la suite de modifications législatives survenues depuis le dernier relevé, une nouvelle section a été ajouté pour les participants au RREGOP[1] pour lesquels ces modifications pourraient influencer le choix de date pour la prise de leur retraite. Les participants ciblés sont ceux qui auront plus de 55 ans à la date de prise d'effet de ces modifications.

La nouvelle section présente le montant de rente calculé avec les anciennes et les nouvelles dispositions.

Manon Chamberland, adj. adm.

[1] La Loi modifiant certaines lois instituant des régimes de retraite applicables aux employés du secteur public (L.Q. 2016, chapitre 14) modifie des dispositions du RREGOP; certaines sont entrées en vigueur le 1er janvier 2017 et d'autres le seront à partir du 1er juillet 2019 ou du 1er juillet 2020. Ces changements se répercutent principalement sur les critères d'admissibilité à la rente immédiate sans réduction et le taux de réduction due à l'anticipation de la rente.

Les congrès

Par : Kathy Beauséjour

Les congrès, les colloques et (presque toutes) les formations ont un pouvoir magique. Celui de nous « recrinquer » quand on a les piles à plat. On en sort gonflé à bloc et prêt à partager la bonne nouvelle à tous les malchanceux qui n'ont pas pu y aller. C'est donc fatiguée par les 10 heures de route, mais la tête pleine d'idées, que j'écris cette tranche de vie bien toastée.

J'arrive du camp de la relève syndicale qui se tenait les 27 et 28 avril derniers dans un centre de villégiature à Oxford. Pourquoi ne pas se « taper » le pont et l'autoroute 20 pour aller me dépayser dans le bois, près d'un lac?

Sarcasme, quand tu me gagnes…

Accompagnée de la délectable Marilyn Raiche et de notre nouveau best friend, monsieur GPS, je suis passée de 4°C à 22°C. Si j'ose te voler du précieux temps de planification (ou de Netflix) en te forçant à me lire, c'est que je me demande pourquoi certains s'impliquent et d'autres non.

On s'implique tous. Que ce soit en lavant le miroir de la salle de bain sur lequel le plus jeune a craché en se brossant les dents, en pelletant le reste de neige sale qu'il y a sur ton gazon jaune ou en feuilletant les circulaires de la semaine pour trouver où le poulet entier peut bien être en spécial: on s'implique.

Du matin au soir, on ne fait que ça s'investir.

Tu me vois venir? Je le sais. La subtilité est la dernière qualité listée sur le post-it de ma vie. Tu te dis : « Regarde-moi la jeune crinquée qui veut que je prenne du temps pour m'impliquer dans le syndicat ». Je t'entends. **Stop!**

Avant d'arrêter de me lire pour aller partir pour une deuxième fois la brassée de lavage que t'as oubliée dans la laveuse hier soir, parce que t'étais trop brulée, lis-moi jusqu'au bout. On dit à nos élèves de terminer ce qu'ils commencent. T'es pris au piège. Alors, « do it », comme dirait Shia Lebœuf.

Les deux principaux freins à l'implication militante sont *le manque de temps* et *ne pas être en mesure de s'engager à long terme*. Dans la vraie vie, ça veut dire « J'ai tu l'air de quelqu'un qui a 30 minutes de free dans ma journée de 25 heures » et « Je m'imagine que si je suis tannée, le seul moyen de quitter cette secte syndicale, c'est de sacrifier une chèvre nourrie à l'herbe sans gluten un 30 février ».

Il y a un lien qui unit tous les impliqués : la première motivation de s'engager est de se sentir touché par un besoin ou une cause. Les enseignants ont ces émotions. Bon, certains les cachent mieux que d'autres, mais elles sont là. Et tu sais quoi? L'émotion est une forme d'engagement. C'est pas « beautiful » ça?

Alors si tu penses :

- Que le changement est encore possible;
- Que tu as la capacité de faire bouger les choses;
- Que les avantages à changer les choses sont plus grands que les inconvénients;
- Et qu'ensemble on y parviendra. T'attends quoi?

Je terminerais avec cette phrase qui est pratiquement
la propriété intellectuelle de You Tube :

Pas game…

(de t'impliquer!)